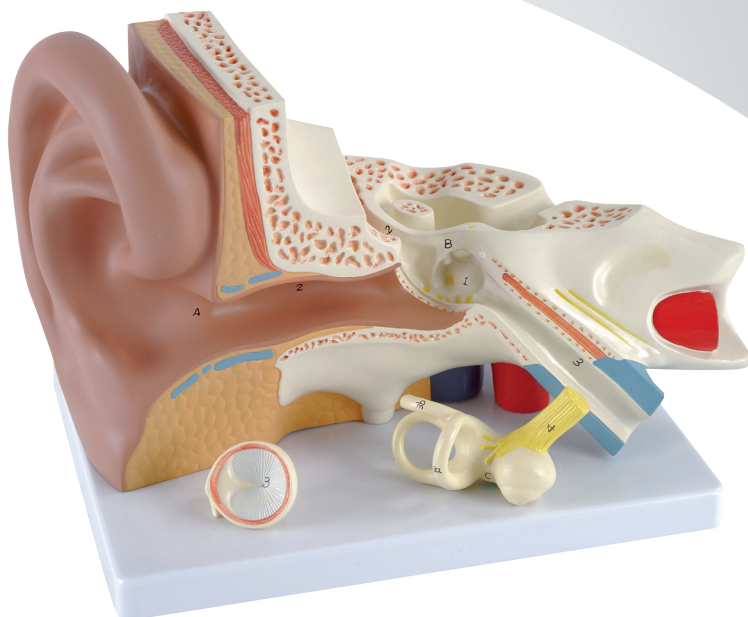




Oreille démontable

09108

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Sa grande taille est idéale pour les démonstrations.

Représentation de l'oreille externe, moyenne et interne. Le tympan et le labyrinthe sont amovibles.

Démontable en 3 parties.

Caractéristiques

Dimensions 340 x 200 x 210 mm.

Monté sur support.

Nomenclature

A. OREILLE EXTERNE

- 1- Pavillon
- 2- Méat du conduit auditif externe
- 3- Membrane du tympan

B. OREILLE MOYENNE

- 1- Caisse du tympan
- 2- Antre mastoïdien
- 3- Conduit auditif
- 4- Osselets
 - a- Marteau
 - b- Enclume
 - c- Étrier

B. OREILLE INTERNE

- 1- Cochlée
- 2- Vestibule
 - a- Fenêtre ovale
 - b- Fenêtre ronde
- 3- Canaux semi-circulaires
 - a- Canal semi-circulaire antérieur
 - b- Canal semi-circulaire postérieur
 - c- Canal semi-circulaire latéral
- 4- Nerf vestibulo-cochléaire

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire.

Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

